

# Conduite d'engins de Chantier

## Attestation de compétences à la conduite en sécurité



Non certifiante

### OBJECTIFS

La formation doit amener le stagiaire à acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'engins de chantier en sécurité en vue de l'obtention d'une attestation de compétences.

### PUBLIC

Toute personne affectée à la conduite d'engins de chantier (mini-pelle, tracteur agricole, chariot élévateur à bras télescopique) ne rentrant pas dans la nouvelle recommandation CNAMTS R482.

### PRÉ REQUIS

- Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français et de répondre aux questions posées. Il doit être apte médicalement à la conduite d'engins et se présenter avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.
- L'entreprise doit s'assurer de l'aptitude médicale de ses candidats conducteurs avant de s'engager dans une démarche de formation et de tests.
- Il sera demandé aux candidats ayant une reconnaissance travailleur handicapé un certificat d'aptitude médicale à la conduite délivré par un médecin du travail.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Accès après entretien téléphonique afin de définir la modalité d'acquisition
- Délai d'accès de minimum 15 jours avant la prestation.
- Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 7 personnes

### LIEU

Sur le site du CFPPA-UFA de Montravel-Villars (42), ou possibilité d'organiser la formation hors-site après étude des conditions d'accueil

### DURÉE

Entre 2 et 4 jours selon le profil du demandeur

### TARIF ET FINANCEMENT POSSIBLE

- Tarif Individuel : 210,00 €/jour
- Financement via OPCO ou FAF sous conditions

### CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

#### Théorie

- ▲ Les connaissances de base du code de la route
- ▲ Les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- ▲ La technologie et la connaissance des engins de chantier
- ▲ Les règles de conduite et les risques

#### Pratique

- ▲ Réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin
- ▲ Circuler, en condition de travail, en marche avant et marche arrière sur terrain stabilisé et sur route.
- ▲ Réaliser des travaux correspondant à l'engin confié dans des situations de travail et dans le respect des règles de sécurité.

#### Tests

- ▲ évaluation théorique
- ▲ évaluation(s) pratique(s)

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique, démonstration, mise en situation pratique sur la plateforme adaptée à la conduite de travaux du CFPPA.
- Formation assurée par un ou plusieurs formateurs/trices permanents qualifié(e)s à la conduite d'engins.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DES ACQUIS

- L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée par le formateur à partir de l'observation des participants mis en situation.
- Une attestation de fin de formation sera transmise à l'issue de la formation
- La formation répond aux exigences de l'article L4141-2 du Code du Travail : une attestation précisant les acquis sera remise à l'issue de la formation permettant la délivrance d'une autorisation de conduite le cas échéant.

**En aucun cas la délivrance de l'attestation ne se substitue pas à l'obtention d'un CACES® R482 ni ne permet d'obtenir une attestation d'intervention près des réseaux (AIPR).**

Important : une autorisation de conduite peut être délivrée par l'employeur pour l'engin considéré

